



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 4 avril 2022 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-04-2022 **

Site concerné :

Lot : 2868377
Adresse projetée : 13 rue Gervais
Zone : H-214

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

La demande porte sur la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel (gargae) :

- Permettre la construction d'un garage :
 - o de 7,62 m de hauteur alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la hauteur maximale est de 5m;
 - o d'une superficie de 86,4 m² alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la superficie maximale est de 75 m².
 - o À 0,91 m d'une ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage 340-2010 stipule que la distance minimale est de 1,5 m;

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en envoyant un courriel au urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca, en appelant au 450-454-3919 ou en vous présentant à la séance du 4 avril 2022.

Donné à Saint-Isidore ce 18 mars 2022.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 18^e jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de mars 2022